



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 juillet 2013
Français
Original : espagnol

Pour examen

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2013

3-6 septembre 2013

Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire*

Résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes

Résumé

Le présent résumé régional des examens à mi-parcours des programmes de pays de l'Argentine, de l'Équateur et du Guatemala (2012) a été établi en application de la décision 1995/8 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) du Conseil d'administration. Celui-ci est invité à formuler des observations sur ce résumé et à fournir des directives au secrétariat.

* E/ICEF/2013/19.



Introduction

1. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui continue de réaliser des avancées dans le traitement des droits de l'enfant, progresse dans la réalisation d'une bonne partie des objectifs du Millénaire pour le développement. Les taux de pauvreté ont reculé, les enfants bénéficient d'un meilleur accès à l'éducation, les disparités entre les sexes s'amenuisent et les taux de mortalité de l'enfant diminuent. Toutefois, d'importantes inégalités sociales et économiques subsistent dans les différents pays où de nombreux enfants, notamment au sein des populations autochtones, sont sujets à l'exclusion. Les programmes de pays de l'UNICEF qui couvrent la région ont donc été axés sur les politiques publiques, l'objectif étant de corriger les inégalités en instaurant un lien entre, d'une part, les politiques et les programmes nationaux et, d'autre part les actions ciblées au niveau local, notamment à l'échelon municipal.

2. Le présent rapport récapitule les examens à mi-parcours effectués en 2012 en Argentine, en Équateur et au Guatemala. Ces examens mettent en relief le rôle crucial que jouent l'UNICEF et ses partenaires dans le traitement des problèmes graves que rencontrent les femmes et les enfants et dans la réalisation, en toute équité, des objectifs du Millénaire pour le développement. D'importants enseignements ont été tirés des activités entreprises pour renforcer les capacités, rechercher des solutions au problème des droits des enfants exclus et défavorisés et infléchir le choix des politiques à mettre en œuvre aux niveaux national et sous-national.

Examen à mi-parcours

Argentine

3. L'examen à mi-parcours du programme de coopération de l'UNICEF avec le Gouvernement argentin pour la période 2010-2014 a été effectué en coopération avec le Ministère des affaires étrangères. Il a commencé par une actualisation de l'analyse de la situation des femmes et des enfants. Des consultations ont été engagées avec des responsables de l'administration et des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et de centres d'excellence aux niveaux national et provincial, en vue de recenser les progrès accomplis dans l'obtention de résultats intégrant le souci de l'équité. L'examen à mi-parcours avait pour autre objectif l'évaluation des perspectives d'une coopération sud-sud ou triangulaire.

Informations actualisées relatives à la situation des femmes et des enfants

4. L'Argentine a enregistré des progrès dans le domaine de la réalisation des droits des enfants et des adolescents. À l'échelon national et dans la plupart des provinces, on a modifié la législation pour la rendre conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant et à d'autres traités internationaux. L'amélioration de la situation de l'emploi et la mise en œuvre de politiques de protection sociale ont favorisé une réduction des taux de pauvreté. Les dépenses sociales ont augmenté pour atteindre 60 % du budget national, affichant une progression de 83 % en valeur nominale depuis 2010, hors inflation. En 2010, le budget consacré aux enfants a

atteint 8 % du produit intérieur brut. Depuis fin 2009, le programme de subsides (allocation universelle pour enfant à charge) a permis d'améliorer l'existence de 3,6 millions d'enfants et d'adolescents ainsi que de leurs familles. Toutefois, il reste encore à surmonter des difficultés en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques adaptées au nouveau cadre juridique, la réduction des écarts liés au revenu et à la situation géographique et la protection des groupes sociaux vulnérables.

5. Les investissements réalisés au cours de la dernière décennie en faveur de l'éducation ont dépassé 6 % du produit intérieur brut. En 2010, la couverture préscolaire est passée de 39,1 à 55,2 % pour les enfants de 3 à 4 ans, tandis qu'elle atteignait 91,4 % pour les enfants de moins de 5 ans. Toutefois, d'importantes disparités demeurent entre les régions. Ainsi, entre les régions de Buenos Aires et de Chaco, l'écart en matière de scolarisation en maternelle (l'un des indicateurs socioéconomiques les plus problématiques) pour les enfants de 3 à 4 ans est de 27 %. En 2010, la scolarisation était presque universelle dans le primaire, le redoublement et le dépassement de l'âge normal de la scolarité constituant les principaux goulets d'étranglement. Bien qu'ayant reculé, le taux de redoublement était de 5,9 % en moyenne et 85 000 enfants en âge de scolarisation au primaire restaient exclus du système éducatif.

6. Dans l'enseignement secondaire, les difficultés sont également considérables : 470 000 enfants âgés de 12 à 17 ans ne sont pas scolarisés, tandis que 1,4 million d'élèves risquent le décrochage. En 2010, le taux de scolarisation au secondaire était de 89 % à l'échelon national mais plus faible dans les provinces du nord. La fréquentation scolaire est entravée par le travail des enfants chez les garçons et par les grossesses chez les filles.

7. Le taux de mortalité de l'enfant a reculé au cours des deux dernières décennies – quoique ce mouvement ait connu un ralentissement durant la dernière décennie –, passant de 27 à 14 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2011. La lutte contre la mortalité néonatale exige une amélioration de la coordination et de la gestion des soins hospitaliers, l'offre de services plus conviviaux et de meilleure qualité et une réduction des écarts entre les différentes provinces. Le taux de mortalité maternelle, qui est de 55 décès pour 100 000 naissances vivantes, selon le Groupe interinstitutions des Nations Unies pour les estimations en matière de mortalité maternelle, n'a que peu diminué depuis 1990, ce qui signifie que le Cinquième objectif du Millénaire pour le développement ne sera probablement pas atteint. La mortalité maternelle est liée à des problèmes de services semblables à ceux observés dans le domaine de la mortalité néonatale.

8. Sur les 24 provinces que compte le pays, 22 disposent d'une législation complète sur la protection de l'enfance, alignée sur la législation nationale du même nom, mais des problèmes d'application subsistent. Des progrès ont été enregistrés dans la collecte des données, qui révèlent qu'en 2011, à l'échelle du pays, 14 675 enfants étaient privés de soins parentaux et 6 218 adolescents avaient eu maille à partir avec la justice. Les filles et les garçons représentaient 30 % des plus de 50 000 victimes de violence dans la famille signalées entre 2008 et 2012. Durant la même période, 490 filles et garçons victimes de la traite ont été secourus.

9. L'élaboration des lois et des politiques publiques a enregistré des progrès appréciables. Il reste cependant à mettre en place des stratégies susceptibles de faire évoluer les connaissances, les attitudes et les comportements des enfants et des adolescents, ainsi que de leurs familles, de manière à améliorer les résultats. Il y a

lieu d'assurer aux populations vulnérables une meilleure couverture médiatique et de mettre davantage en lumière, dans les médias et dans le débat public, les violations des droits des enfants et des adolescents.

10. Trois groupes défavorisés ont été identifiés en Argentine : les adolescents menacés par la vulnérabilité; les enfants et les adolescents des groupes autochtones ou des groupes de migrants; et les enfants et les adolescents handicapés. Chez les populations autochtones, la proportion de personnes non instruites est presque le double du taux relevé au sein de la population dans son ensemble. S'ils bénéficient d'un cadre réglementaire favorable, les enfants et les adolescents des groupes de migrants éprouvent des difficultés à réaliser leurs droits à la santé et à l'inscription à l'état civil, dans la mesure où certaines pratiques institutionnelles n'ont pas été adaptées à la réglementation en vigueur. Le taux de handicap, qui est de 12,9 % pour la population dans son ensemble, dépasse 16 % dans le nord de l'Argentine.

Progrès accomplis et principaux résultats obtenus à mi-parcours

11. L'examen à mi-parcours a conclu à la pertinence du programme de coopération pour l'Argentine et donné acte de l'appui fourni par l'UNICEF.

12. Santé et nutrition de la femme et de l'enfant. Des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre de cette composante. Sur les 110 maternités du secteur public qui pratiquent plus de 1 000 accouchements par an, 74 ont adhéré à l'Initiative pour une maternité sans risques, centrée sur la famille, qui leur permet de suivre les plans, les politiques et les programmes du Ministère de la santé et, ainsi, d'éliminer les obstacles à la réduction des taux de mortalité maternelle et néonatale. Dans 9 des 10 provinces prioritaires, 21 autres maternités, qui pratiquent moins de 1 000 accouchements par an, ont été sélectionnées pour participer à l'Initiative, ce qui a permis d'assurer, en 2010-2011, une couverture de 50 % de l'ensemble des accouchements. En coordination avec des centres d'excellence, l'Initiative a également favorisé la formation continue de plus de 4 000 professionnels dans le cadre d'un campus virtuel.

13. Dans les quatre provinces qui affichent les taux les plus élevés de mortalité post-néonatale, un appui a été apporté aux soins de santé primaires et la coopération entre les responsables des communautés autochtones, les organisations non gouvernementales et les responsables de la santé a été renforcée. On a promu la concertation entre les autorités et les responsables des communautés dans le souci d'améliorer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et de favoriser l'adoption d'une démarche globale en ce qui concerne le développement de la petite enfance. Plus de 10 000 adolescents ont participé à des projets qui visaient à améliorer leurs connaissances, leurs attitudes et leurs comportements dans le domaine de la santé procréative et notamment au regard du VIH/sida. Le Ministre de la santé a signé l'initiative mondiale intitulée « L'engagement en faveur de la survie de l'enfant, une promesse renouvelée » – étape importante sur la voie de l'élimination des goulets d'étranglement qui entravent la réduction de la mortalité maternelle et infantile.

14. Un appui a été apporté à l'élaboration et à l'exécution de politiques et de programmes nationaux d'éducation, dans le cadre global de la recherche de l'équité, de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés, de la réalisation des objectifs de l'éducation pour 2021 et de l'application de la Loi sur l'éducation nationale.

15. Intégration et qualité de l'éducation pour les enfants et les adolescents. Cette composante vise à améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, à réduire les taux d'abandon scolaire et à promouvoir la réinsertion scolaire des adolescents déscolarisés.

16. Dans le souci de promouvoir un enseignement de qualité, ouvert à tous, un soutien a été apporté à la conception et à l'application d'innovations qui ont été intégrées aux politiques provinciales, ainsi qu'à l'application des politiques à grande échelle. Au menu de cet appui et de ces innovations figuraient notamment : a) l'autoévaluation par les écoles, l'accent étant mis sur les droits et la qualité; étaient concernées 1 800 écoles primaires et secondaires dans six provinces, y compris des écoles destinées aux élèves des groupes autochtones; b) la conception de nouvelles formules d'établissements secondaires pour les adolescents vulnérables; c) un appui au Ministère de l'éducation en vue de la mise en application de la Loi sur l'éducation sexuelle et du Programme national pour la prévention des dépendances; d) la mise en œuvre de programmes d'enseignement de compétences pratiques et d'appui aux élèves dans plus de 6 000 structures; e) un appui à la Campagne nationale contre les brimades en milieu scolaire; f) un appui aux écoles rurales; g) l'offre d'une éducation de qualité et sans exclusive aux enfants et aux adolescents handicapés; et h) la mise en place de dispositifs visant à protéger les enfants et les adolescents des actes de maltraitance et des sévices au sein du système éducatif.

17. Des partenariats ont été instaurés avec des centres d'excellence en vue de mieux appréhender les questions suivantes : les adolescents migrants; l'enseignement périscolaire dans des situations de vulnérabilité; les adolescents dans les grands centres urbains; les conflits et la violence dans les écoles; les moyens de réduire l'échec scolaire; et l'éducation ouverte à tous.

18. Protection de l'enfance. Cette composante a continué de promouvoir la réduction de la violence à l'égard des enfants et des adolescents. Une enquête nationale a été réalisée sur les enfants et les adolescents privés de soins parentaux et ayant eu maille à partir avec la justice. Dans la province de Buenos Aires, le programme a contribué à l'élaboration du premier système intégré d'information sur les enfants et les adolescents nécessitant des mesures de protection.

19. En coopération avec le Secrétariat national à l'enfance, à l'adolescence et à la famille (SENNAF), le programme a contribué à promouvoir le recours systématique aux peines de substitution à l'incarcération. Pour assurer une prise en charge effective des victimes de violences, on s'est employé à promouvoir la coordination, selon les axes suivants : a) un appui à la consolidation de quatre équipes interprovinciales qui ont adopté des protocoles relatifs aux violences sexuelles; b) la contribution à la mise en place, dans quatre provinces prioritaires, de bureaux chargés des affaires de violence dans la famille; c) une assistance en vue du réaménagement des programmes de formation de la police et de la formation des agents des commissariats de police pour femmes, dans la province de Buenos Aires, ainsi que de l'intégration de cette formation dans un programme d'études qui a été dispensé à plus de 2 000 agents de police; d) la formation de 500 responsables et techniciens dans tout le pays, en vue de faciliter les secours et l'aide aux victimes de la traite; et e) en coopération avec le SENNAF et l'Organisation internationale pour les migrations, l'appui à la réinsertion et à la rescolarisation des victimes de la traite, ainsi qu'au renforcement de leurs familles.

20. Les mécanismes communautaires ont été renforcés aux fins de la protection des enfants et des femmes autochtones ainsi que de la prévention de la violence dans deux provinces, initiative qui a permis de toucher 1 500 enfants et adolescents. Un appui a également été apporté à des stratégies d'éducation pour tous et au renforcement des communautés, dans le but de promouvoir les droits des enfants handicapés dans quatre provinces. Dans le cadre d'une collaboration avec le Ministère du travail, une assistance a été fournie en vue de l'élimination du travail des enfants dans les décharges et les briqueteries.

21. Suivi et communication pour l'exercice des droits de l'enfant. Dans tout le pays, les connaissances, les attitudes et les comportements des services de santé maternelle concernant la mortalité néonatale ont enregistré des progrès. Une action de sensibilisation a été menée au sujet des violations des droits des enfants, ce qui a permis d'intégrer dans le débat public plusieurs questions clés, dont la situation des enfants autochtones, la mortalité maternelle, la violence dans les écoles et la discrimination à l'égard des adolescents. L'UNICEF est ainsi devenu un allié clé de l'État en ce qui concerne les campagnes (par exemple, sur les brimades), la promotion de politiques publiques spécifiques (concernant, par exemple, l'octroi de bourses aux étudiants autochtones et la mise en œuvre de programmes d'assistance spéciale aux populations autochtones) et la mise en place de groupes de travail thématiques sur l'ensemble du territoire national. Les médias ont davantage couvert les questions relatives aux enfants, notamment celles concernant les enfants autochtones, et l'utilisation de termes dérogatoires vis-à-vis des adolescents a diminué. Une formation a été dispensée dans le but d'améliorer la couverture médiatique des questions relatives aux droits de l'enfant, contribuant ainsi à mettre en lumière ces questions.

22. Depuis 2010, dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation concrète, 35 études et analyses ont été publiées. L'UNICEF a apporté son soutien à l'élaboration de 47 guides et manuels, 68 séries de matériaux de vulgarisation et 73 vidéos, en collaboration avec 85 partenaires et 22 centres d'excellence. Les analyses et les informations qui en ont été tirées ont favorisé la mise en œuvre de toutes les composantes du programme.

23. Le programme a également été axé sur l'élimination des goulets d'étranglement relevés dans la gestion et la coordination des politiques relatives aux enfants et aux adolescents. La promotion des droits de l'enfant a bénéficié de l'intégration des systèmes d'indicateurs et des observatoires DevInfo dans sept provinces prioritaires et dans deux ministères, dont un ministère national et un ministère provincial. En outre, il a été convenu avec le SENNAF et le Conseil fédéral pour l'enfance, la jeunesse et la famille de mener les actions suivantes : a) procéder, dans les 24 provinces, à la collecte, à l'exploitation et à la diffusion d'informations relatives aux conditions de vie des enfants et des adolescents; et b) contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. La mise au point de la première enquête en grappes à indicateurs multiples, en collaboration avec le SENNAF, constitue une évolution dans l'identification des groupes vulnérables, dans la mesure où elle permet de recueillir des données concernant 45 indicateurs, alors qu'il subsistait auparavant un déficit d'information. Dans 5 des 10 provinces prioritaires, les dépenses publiques consacrées aux enfants font pour la première fois l'objet d'un suivi.

Ressources utilisées

24. Le programme de coopération pour la période 2010-2014 a débuté avec un plafond initial approuvé de 40 millions de dollars, qui a été porté à 50,65 millions de dollars, dont 3,75 millions financés par les ressources ordinaires et 46,90 millions par d'autres ressources. La presque totalité des autres ressources (95 %) provenait des collectes de fonds effectuées auprès du secteur privé – essentiellement des donateurs individuels – en Argentine même. Ces recettes augmentent régulièrement. C'est ainsi qu'en 2012 l'Argentine, dont le programme de pays de pays était intégralement financé, a commencé à contribuer aux ressources régionales et mondiales. Les taux d'exécution sont restés élevés durant les premières années du programme.

25. Aux fins de la promotion de l'exercice des droits des enfants et des adolescents, l'UNICEF collabore depuis longtemps déjà en Argentine avec le secteur privé et le monde des sports. Cette relation, qui ne se limite pas à la mobilisation des ressources, confère une pertinence croissante à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises. Ces partenariats ont été instaurés conformément au Cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration approuvé par le Conseil d'administration en 2009.

Difficultés rencontrées et facteurs de progrès

26. Les crédits budgétaires alloués à l'enfance sont en hausse. La structure fédérale constitue un atout, dans la mesure où les provinces disposent d'une autonomie appréciable en matière de fourniture de biens et de services. Toutefois, elle présente aussi des difficultés à l'heure de traduire les politiques publiques en programmes concrets et en services de qualité dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et de la protection.

27. La réalisation des droits de l'enfant exige une coordination intersectorielle accrue. L'examen à mi-parcours a mis en lumière le rôle crucial qu'ont joué les gouverneurs de province dans la promotion de cette coordination. Les ministres provinciaux ont donné acte de la contribution effective de l'UNICEF à la promotion des échanges relatifs aux questions fondamentales touchant les enfants. L'examen à mi-parcours a, pour sa part, donné acte de la contribution des ministères provinciaux à l'adoption de stratégies innovantes. Dans cette perspective, un renforcement de la convergence du programme à l'échelon provincial pourrait améliorer l'efficacité des actions menées en faveur des enfants et des adolescents.

28. À l'échelon national, les défis à relever consistent notamment à : a) généraliser l'utilisation systématique des informations relatives aux enfants, ventilées par groupe démographique et par zone géographique; b) cerner la condition des adolescents dans les grands centres urbains; c) améliorer la planification et la gestion des services de maternité, en veillant particulièrement à une répartition géographique plus rationnelle de ces services; d) mettre en place un Bureau du Médiateur pour les enfants; et e) mener à bien l'harmonisation du cadre juridique national de la justice pour mineurs.

Ajustements effectués

29. L'examen à mi-parcours a conclu, dans l'ensemble, que le programme était pertinent et qu'aucun ajustement majeur ne s'imposait. Il a cependant préconisé que

l'on procède à un meilleur ciblage en renforçant, aux échelons national et sous-national, les capacités requises pour l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données concrètes et axés sur l'équité. Ces programmes devraient prendre appui sur une analyse actualisée de la situation des enfants et sur les résultats d'un examen des goulets d'étranglement et d'évaluations clés. Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur les droits des enfants et des adolescents les plus défavorisés et les plus marginalisés, notamment ceux des groupes autochtones, ceux vivant avec un handicap, les migrants et ceux vivant dans les grands centres urbains. L'examen à mi-parcours a mis en lumière l'importance que revêtait l'appui de l'UNICEF dans la poursuite des objectifs concernant les enfants, tels que fixés par l'État central et les gouvernements provinciaux. Les représentants des homologues gouvernementaux, de la société civile, des centres d'excellence et du secteur privé ont fait savoir que la contribution de l'UNICEF était pertinente et appréciée par la société et le Gouvernement argentins.

30. Tout en maintenant les résultats escomptés du programme de pays pour la période 2010-2014, l'on a suggéré quelques ajustements de stratégie pour 2013-2014. Il s'agit notamment d'accorder la priorité à 10 provinces du nord de l'Argentine et à la province de Buenos Aires et de renforcer certains aspects transversaux, tels que la gestion des connaissances et une meilleure exploitation des données susceptibles d'étayer la prise de décision. La coopération sud-sud est encouragée en tant que cadre d'échanges censé renforcer, entre pays, les possibilités d'actions communes pour le développement. En coordination avec le Ministère des affaires étrangères, l'UNICEF renforcera son appui à la coopération sud-sud et à la coopération triangulaire, notamment dans le cadre de l'initiative *Niñ@Sur*.

31. Toutes les composantes du programme s'attacheront à mettre un accent particulier sur le développement de la petite enfance en assurant, dans le cadre d'une démarche sectorielle, la promotion des politiques nationales et provinciales en faveur des enfants de moins de 5 ans. Dans le cadre général de la lutte contre la violence, on accordera la priorité aux actions visant à mettre en application les recommandations issues de l'évaluation de la composante relative à la protection de l'enfance. Le programme continuera de générer, de diffuser et d'exploiter des informations – l'accent étant mis sur la ventilation des données par territoire et par population – et de suivre le budget national alloué aux enfants.

Équateur

32. L'examen à mi-parcours du programme de coopération pour la période 2010-2014, qui a été effectué en coordination avec le Secrétariat technique à la coopération internationale, a bénéficié de la contribution d'un large éventail de parties prenantes, dont le Gouvernement, la société civile, des organisations confessionnelles et le secteur privé. Il avait pour objets de rendre compte des progrès accomplis, d'améliorer l'adéquation du programme avec les résultats du Plan national de développement pour le bien-être 2009-2013 et d'harmoniser les stratégies nationales. À la faveur de cet examen, on s'est également attaché à déterminer les domaines de coopération future entre l'UNICEF et ses partenaires.

33. L'Équateur a subi une profonde transformation qui, entamée avec l'adoption de la Constitution de 2008, a consisté à réformer l'État et à modifier sa relation avec la société, l'économie, l'entité territoriale du pays et le système international. Dans cette perspective et entre autres changements structurels, plusieurs lois

fondamentales ont été approuvées par l'Assemblée nationale, des mécanismes institutionnels clés ont été mis en place et un nouveau système de gestion publique a vu le jour.

Informations actualisées relatives à la situation des femmes et des enfants

34. La situation des garçons et des filles s'est considérablement améliorée en Équateur, où le Gouvernement dispose d'un plan de développement social consistant. Les investissements réalisés dans le secteur des services sociaux se sont ainsi élevés à 6,34 milliards de dollars en 2011, en hausse de 797,9 millions de dollars par rapport à 2010. Le pays continue d'accomplir d'importants progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la mise en œuvre du Plan de développement national, qui a pour ambition de dépasser les objectifs minima fixés au niveau international.

35. Le taux de pauvreté, mesuré à l'aune du revenu, était de 25,3 % en 2012, en recul de 12,3 % par rapport à décembre 2006. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement de base (5 à 14 ans) est passé de 92,9 % en 2009 à 95,4 % en 2011. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire du second cycle (15 à 17 ans) est passé de 54,5 % en 2009 à 62,5 % en 2011. À tous les niveaux et dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, les taux de scolarisation nets sont plus élevés chez les filles que chez les garçons. Le travail des enfants et des adolescents (5 à 17 ans) a diminué, passant de 17 % en 2006 à 5,8 % en 2011. Le taux de mortalité de l'enfant est passé à 15 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2009, contre 18,2 pour 1 000 en 2006 et 21,8 pour 1 000 en 2004. (D'après les estimations du Groupe interinstitutions des Nations Unies, le taux de mortalité de l'enfant a été de 20 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2010). Le taux de mortalité maternelle était de 67,7 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2009 (140 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2008, selon le Groupe interinstitutions).

36. Les systèmes nationaux d'information font état de progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le pays devrait atteindre ses objectifs, notamment dans les domaines suivants : le taux de scolarisation dans l'enseignement de base (5 à 14 ans) et aussi le resserrement de l'écart entre les deux sexes en ce qui concerne les taux de scolarisation; le taux de retard de croissance; la mortalité infantile; la mortalité de l'enfant; et la mortalité néonatale. Les moyennes nationales concernant l'éducation, la nutrition, la santé et la protection se sont améliorées mais font apparaître des inégalités lorsqu'elles sont ventilées par zone géographique, groupe d'âge et groupe ethnique, entre autres critères.

Progrès et principaux résultats à mi-parcours

37. Il est ressorti de l'examen à mi-parcours que le programme de pays demeurait pertinent dans un pays à revenu moyen présentant une croissance économique forte et des indicateurs du développement social en progression mais à la peine pour toucher les plus exclus et les plus défavorisés. Le programme a favorisé la consolidation des systèmes, des normes et des protocoles nationaux. Il a également contribué au renforcement des capacités nationales et sous-nationales, notamment dans les domaines suivants : les dépenses budgétaires en faveur des enfants, la puériculture, la protection et la justice pour mineurs, l'intégration scolaire et la

participation des adolescents, l'enseignement bilingue, la réduction des risques de catastrophe, particulièrement en ce qui concerne le secteur de l'éducation, et le développement de la petite enfance à l'échelon des collectivités locales. Il a aussi permis de recueillir des données sur la situation des enfants et des adolescents, qui sont susceptibles d'éclairer la prise de décision.

38. Santé et nutrition dans la petite enfance et l'adolescence. Cette composante, qui avait pour objet d'enrichir les données sanitaires relatives aux décès néonataux, a fourni un appui à la réalisation d'interventions dans les provinces de Tungurahua, Cotopaxi, Chimborazo et Pastaza. Dans le cadre d'une action d'envergure destinée à promouvoir l'allaitement maternel exclusif, on a lancé une campagne de communication à grande échelle, qui a permis de toucher plus d'un million de personnes. La campagne a été fortement soutenue par deux grandes entreprises du secteur privé. Ces mesures ont été complétées par la mise en œuvre de l'Initiative Hôpitaux amis des bébés et le suivi de l'application du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. On a poursuivi les actions visant à augmenter la proportion de femmes enceintes soumises à un dépistage du VIH, de manière à prévenir la transmission mère-enfant. L'UNICEF a contribué à l'action entreprise par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Organisation panaméricaine de la santé pour éliminer la transmission mère-enfant et la syphilis congénitale. Il a également appuyé l'évaluation de la chaîne du froid dans la province amazonienne de Morona Santiago, l'objectif poursuivi étant l'identification des goulets d'étranglement qui faisaient obstacle à la couverture vaccinale universelle. Le programme a contribué à améliorer l'accès à l'eau salubre pour les familles et dans les établissements d'enseignement dans deux provinces touchées par la pollution environnementale.

39. Éducation pour tous dans l'équité. Cette composante du programme a été axée sur l'assistance technique dans le domaine de l'éducation interculturelle, qui a été renforcée par la Loi organique sur l'éducation interculturelle, adoptée en 2011. On s'est particulièrement attaché à retrouver les enfants déscolarisés et à les réinsérer dans le système éducatif dans les provinces situées à la frontière nord. Par ailleurs, une assistance technique a été fournie en vue de l'élaboration de nouveaux programmes scolaires dans les 11 langues parlées en Équateur.

40. Le programme a renforcé la capacité des enseignants de la région amazonienne d'appliquer le modèle d'éducation interculturelle bilingue, qui vise à permettre aux enfants issus de la population d'ascendance africaine de l'Équateur de réaliser leur droit à l'éducation. Dans le cadre de ces initiatives et avec l'appui du projet multinational d'éducation interculturelle bilingue pour la région de l'Amazone (EIB-AMAZ), on s'est tout particulièrement attaché à intégrer la réduction des risques de catastrophe aux programmes d'études, en prévoyant à cet effet une enveloppe budgétaire. Pour préparer les adolescents à la vie active, un programme d'études de 200 heures a été élaboré et mis en place dans la capitale, Quito. On a également continué d'œuvrer pour prévenir les abandons du cycle secondaire, en se concentrant sur 40 écoles de Quito. Pour éclairer la prise de décision, on a continué de privilégier les données factuelles, obtenues par le biais d'études et d'analyses statistiques. Le programme a fourni un appui à la première enquête nationale sur le développement de l'enfant.

41. Renforcement de la politique de protection intégrale. Dans le cadre de cette composante, le programme a continué de soutenir l'action visant à harmoniser le

système de justice pour mineurs avec les normes internationales, qui ont été intégrées au Code relatif aux enfants et aux adolescents. Il a appuyé l'élaboration d'un plan d'investissement concernant la protection spéciale et les procédures opérationnelles en faveur de 82 centres chargés de la protection des droits et a fourni chaque année des services en vue du traitement de 25 000 cas de violence faite aux enfants et de maltraitance d'enfants. D'autre part, 1 500 professionnels appartenant à des réseaux de services ont été formés à l'application des protocoles relatifs à la violence, à la maltraitance des enfants et à la prise en charge institutionnelle. Dans la municipalité de Guayaquil, à la faveur de l'initiative « Carton rouge contre la violence », 4 000 adolescents ont été formés à la prévention de la violence et au règlement pacifique des différends.

42. En vue faire face au problème de la traite des enfants et des femmes, près de 900 fonctionnaires travaillant dans la zone de la frontière sud ont été formés à l'identification et au traitement des personnes victimes de la traite. Par ailleurs, dans le souci d'augmenter les taux de déclaration des naissances, 37 services d'enregistrement ont été installés dans les maternités de 14 provinces, ce qui a permis d'enregistrer 98 000 naissances. On a également continué d'examiner le problème du travail des enfants, par le biais d'une évaluation du Programme d'élimination du travail des enfants et de la publication d'une brochure intitulée « Juntos por un Ecuador sin trabajo infantil » (« Ensemble pour un Équateur sans travail des enfants »), coordonnée par le Ministère du travail avec l'appui d'un groupe d'entreprises privées. Le programme avait également pour objectif l'accroissement du budget du secteur social, une attention particulière étant accordée aux droits des enfants dans les zones les plus reculées. Une analyse du budget et des dépenses a été effectuée pour 2010 et 2011. En 2012, le volume du financement d'un projet relatif à la protection spéciale des enfants et des adolescents a été multiplié par 8 par rapport à 2010.

43. Dans le souci d'améliorer l'efficacité et l'équité en matière de planification et d'investissement dans le secteur social à l'échelon local, le programme a fourni un appui à 217 Conseils de canton chargés des questions relatives aux enfants et aux adolescents. Il a prêté son concours à la production de connaissances, en contribuant à la réalisation de la première enquête sur les enfants et les adolescents et à l'élaboration de la « Situation des droits des enfants et des adolescents en Équateur, 1990-2010 ».

Ressources utilisées

44. Le programme de coopération du pays pour la période 2010-2014 a débuté avec un plafond initial approuvé de 20 millions de dollars, dont 3,75 millions financés par les ressources ordinaires et 16,25 millions par d'autres ressources. Les ressources provenaient de fonds thématiques ou de fonds d'affectation spéciale ainsi que de divers donateurs bilatéraux, ainsi que de collectes de fonds effectuées dans le pays auprès du secteur privé et de donateurs individuels. Les taux d'exécution sont demeurés élevés au cours des premières années du programme.

Difficultés rencontrées et facteurs de progrès

45. L'examen à mi-parcours a permis de constater qu'il fallait mieux intégrer et coordonner les différentes composantes du programme si l'on voulait toucher les enfants les plus exclus et les plus défavorisés. Le Gouvernement met en œuvre un

programme social ambitieux défini dans l'actuel Plan national de développement et d'autres stratégies connexes, telles que la « Stratégie nationale d'équité et de mobilité sociale », la « Stratégie nationale de la connaissance et du talent humain » et le nouveau Plan national de développement 2013-2017, qui doivent être approuvés par le Conseil national du plan après l'investiture du Président de la République. Le Gouvernement accorde la priorité à la petite enfance et à l'adolescence, dans le cadre du « Programme national pour l'égalité des enfants et des adolescents, 2012-2013 ». La recherche des résultats attendus du programme, qui sont alignés sur ces instruments de politique sociale, permettra de tirer parti des synergies créées et d'obtenir des résultats à grande échelle.

Ajustements effectués

46. S'il a décidé du maintien des résultats escomptés du programme de pays, l'examen à mi-parcours a recommandé une modification importante de la portée du programme, censée permettre à ce dernier de mieux prendre en compte les transformations profondes de l'État et aussi les priorités nationales, concernant notamment la qualité de l'éducation, la déclaration des naissances et l'épanouissement des adolescents. Dans toutes les composantes du programme, on renforcera le corpus de connaissances en réalisant des études en collaboration avec les centres d'excellence et en procédant au suivi de la situation des enfants, des adolescents et des femmes.

47. Dans la composante santé et nutrition, l'on mettra l'accent sur l'application d'un modèle de soins de santé primaires dans des cantons prioritaires. On intensifiera la promotion de l'allaitement maternel dans le cadre de la stratégie visant à réduire la malnutrition chronique des enfants et comme contribution à la mise en œuvre de « L'engagement en faveur de la survie de l'enfant, une promesse renouvelée ». Les actions menées dans le domaine de l'éducation seront axées sur la qualité. Au titre de l'amélioration de la protection intégrale de l'enfant, le programme continuera de promouvoir le renforcement du système de justice pour mineurs, l'augmentation des taux de déclaration des naissances et la prévention de la violence à l'égard des enfants. D'une manière générale, une plus grande attention sera accordée à la mise en œuvre de politiques et de programmes axés sur la réduction des disparités et des inégalités à l'échelon local.

Guatemala

48. L'évaluation à mi-parcours a permis d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés dans le programme de pays pour 2010-2014, de constater une évolution du contexte, d'identifier les principaux facteurs qui conditionnent la mise en œuvre et de convenir des ajustements nécessaires.

49. Les données relatives aux progrès accomplis dans l'exécution du programme et à la situation des enfants et des adolescents ont été examinées dans le cadre d'une série de réunions tenues avec les principaux partenaires. Une attention particulière a été accordée à l'analyse des questions intersectorielles, telles que la problématique hommes-femmes, la pertinence multiculturelle et la communication pour le développement. La tenue de l'examen à mi-parcours a coïncidé avec la mise en place et l'application du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES), qui a guidé la reformulation des résultats escomptés et des stratégies du programme.

50. Les résultats de l'examen à mi-parcours ont été examinés avec les institutions publiques, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs. Ils ont fait l'objet d'un accord avec le Secrétariat au plan et à la programmation, qui relève de la Présidence de la République.

Informations actualisées relatives à la situation des femmes et des enfants

51. Au regard de nombreux indicateurs relatifs aux enfants et aux femmes, le Guatemala se caractérise par d'importantes inégalités, qui témoignent des difficultés que le pays doit surmonter pour garantir à tous l'accès aux services sociaux.

52. Comme l'a constaté le Comité des droits de l'enfant dans les recommandations qu'il a formulées en 2010, le Guatemala dispose d'un bon cadre juridique et directif pour les enfants, les difficultés étant liées à la mise en œuvre, du fait du caractère limité des ressources. Le Gouvernement a fait la preuve de sa volonté politique en s'efforçant de mobiliser la coopération, sur les plans national et international, autour de trois grandes priorités : le Pacte pour l'élimination de la faim; le Pacte pour la paix, la sécurité et la justice; et le Pacte fiscal. Entre 2009 et 2012, les investissements consacrés aux enfants sont passés de 167 dollars à 222 dollars par an et par enfant. Toutefois, la part du budget national consacrée aux enfants est en diminution. La couverture des services de l'État se trouve donc limitée, ce qui ne permet guère de faire face aux grands problèmes qui se posent à l'échelon sous-national, particulièrement en ce qui concerne les populations rurales autochtones.

53. D'après la Banque mondiale, le taux de pauvreté a reculé, passant de 56,2 % de la population en 2000 à 51 % en 2006, avant de remonter à 53,7 % en 2011. On est loin de la tendance qui doit mener à un taux de pauvreté de 31,4 % à l'horizon 2015, qui est le Premier objectif du Millénaire pour le développement. Il ressort de l'Enquête nationale sur les conditions de vie (2006 et 2011) que la proportion des enfants et des adolescents qui vivent dans la pauvreté est passée de 59,2 % en 2006 à 62,2 % en 2011. En 2011, le taux de pauvreté était de 79,1 % chez les populations autochtones et de 76,1 % chez les résidents ruraux, contre 49,3 % chez les populations non autochtones et 43,7 % dans les zones urbaines.

54. Le pays ne progresse pas suffisamment dans le domaine de la réduction de la malnutrition chronique. Près de la moitié des enfants de moins de 5 ans (49,8 %) souffrent d'un retard de croissance. La dernière Enquête démographique et de santé a révélé que le retard de croissance touchait 66 % de la population autochtone contre 35,2 % de la population non autochtone, 58 % des enfants dans les zones rurales contre 34,3 % dans les zones urbaines, 63 % des enfants dont les mères n'étaient pas instruites contre 14,1 % des enfants dont les mères avaient fait des études supérieures et 70 % des enfants du quintile le plus pauvre de la population contre 14,1 % des enfants du quintile le plus riche.

55. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a considérablement augmenté, passant de 85,4 % en 2000 à 98,3 % en 2009, avant de chuter à 92,7 % deux années plus tard. Il en ressort que le Deuxième objectif du Millénaire pour le développement ne sera probablement pas atteint. Au plan national, la durée moyenne de scolarisation a été de 5,98 années en 2010, en deçà de la moyenne latino-américaine de 7,8 années. Toutefois, à Guatemala, elle a été de 8,35 années, contre 6,36 années dans les autres centres urbains et seulement 3,84 années dans les zones rurales (Institut national de la statistique, 2010). Pour les enfants pauvres des

zones rurales, la durée moyenne de scolarisation est de 2,2 années, le chiffre tombant à 1,59 année chez les enfants des zones rurales vivant dans la pauvreté extrême. L'élimination des disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation paraît réalisable dans la mesure où l'on observe une tendance effective à la parité des sexes à tous les niveaux de l'éducation.

56. D'après les estimations du Groupe interinstitutions des Nations Unies, le taux de mortalité de l'enfant était de 30,4 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2011, en recul par rapport au taux de 78 décès pour 1 000 naissances vivantes enregistré en 1990, ce qui permet de supposer que le Quatrième objectif du Millénaire pour le développement sera probablement atteint. Par contre, la réalisation de l'objectif fixé pour le taux de mortalité maternelle, à savoir 55 décès pour 100 000 naissances vivantes, paraît peu probable. D'après les dernières estimations du Groupe interinstitutions des Nations Unies, en 2010, 120 femmes sont décédées de complications liées à la grossesse pour 100 000 naissances vivantes. Les données nationales font état de 136 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Le Sixième objectif, qui a trait à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, devrait être atteint. Le pourcentage de femmes enceintes séropositives en 2009 représentait, en gros, la moitié du chiffre de 2006, soit 0,27 contre 0,53 %. Toujours en 2009, l'incidence du paludisme – 0,9 pour 1 000 habitants – était inférieure au taux de 2,22 correspondant à l'objectif du Millénaire pour le développement.

57. Dans la mesure où, en 2010, 92 % des Guatémaltèques utilisaient des sources d'eau potable de meilleure qualité, on a atteint, en ce qui concerne le Septième objectif du Millénaire, la cible relative à l'eau (Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, 2012). On devrait également atteindre la cible relative à l'assainissement, consistant à ce que 81 % de la population utilise des infrastructures d'assainissement améliorées, puisqu'en 2010, la proportion était déjà de 78 % (Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, 2012).

58. Les enfants guatémaltèques doivent faire face à d'autres problèmes importants dont, notamment, la violence et l'impunité y relative, les deux phénomènes étant intimement liés. Selon le Médiateur, on a quotidiennement dénombré en 2012 quelque 14 morts violentes, environ 7 % des victimes étant âgées de moins de 18 ans. Si le nombre des morts violentes a légèrement diminué ces trois dernières années, le Guatemala continue de figurer parmi les huit pays les violents au monde. En outre, selon la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, le niveau de l'impunité reste extrêmement élevé. Plus de 96 % des crimes ne sont pas élucidés et la violence coûte chaque année au pays l'équivalent de 7,3 % du produit national brut.

59. Alors que la déclaration de naissance n'est pas sujette à des disparités liées au sexe, au lieu de résidence ou au groupe ethnique, 4,5 % des enfants ne sont toujours pas déclarés.

60. Le Guatemala est particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles, qui se produisent chaque année, notamment durant la saison pluvieuse. D'après une évaluation de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les dégâts et les pertes causées par la tempête tropicale Agatha, en mai 2010, et par l'éruption quasi-simultanée du volcan Pacaya se sont chiffrés à 982 millions de

dollars. Le séisme de magnitude 7,2 sur l'échelle de Richter, qui s'est produit en novembre 2012, a provoqué des pertes estimées à 128 millions de dollars.

Progrès et principaux résultats à mi-parcours

61. Santé, nutrition, eau, assainissement et hygiène et VIH. Dans le cadre de cette composante, un appui a été fourni à la Stratégie nationale de réduction de la malnutrition chronique. S'il y a lieu d'étendre encore la couverture géographique, un résultat important a été enregistré : la campagne médiatique de l'UNICEF « Ton tour » a fait de la malnutrition chronique une priorité pour le pays. Une enquête initiale avait révélé que, pour la population en général, il ne s'agissait pas d'un problème important. À la suite de la campagne, la question a été intégrée à tous les plans élaborés par les pouvoirs publics. En 2012, le nouveau Gouvernement a lancé le plan Faim zéro, qui visait à réduire la malnutrition de 10 % en quatre ans. Un budget spécial consacré aux priorités du plan, qui sont axées sur les 1 000 premiers jours de l'enfant, permettra d'assurer la continuité des stratégies mises en place.

62. À la suite de l'instauration du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES), une analyse des goulets d'étranglement a été effectuée dans les huit municipalités désignées comme prioritaires dans le plan Faim zéro. Il en est clairement ressorti que la malnutrition chronique s'expliquait par des déficiences des modes d'alimentation plutôt que par un manque de nourriture. Cette information capitale a été étudiée par le Gouvernement et les partenaires et les interventions ont été modifiées de manière à ce que l'on puisse atteindre l'objectif d'une réduction de 10 % de la malnutrition chronique. La stratégie de la communication pour le développement a permis, dans une large mesure, de modifier les comportements en vue d'une réduction de la malnutrition chronique et de sensibiliser l'opinion aux questions relatives à la protection de l'enfance.

63. La surveillance nutritionnelle s'est considérablement améliorée grâce à l'instauration d'un suivi quotidien de la malnutrition aiguë dans les centres de santé et dans les communautés et à l'utilisation de meilleurs outils d'enregistrement. Le programme a permis de recueillir les données nécessaires au dépistage et au traitement de la malnutrition aiguë, ce qui a favorisé une réduction de la mortalité de l'enfant. Une politique de nutrition pédiatrique a également été mise en place dans les hôpitaux.

64. La réduction de la malnutrition exige une démarche intégrée. À cet égard, dans le cadre de l'exécution du programme, c'est le Ministère de la santé qui a supervisé les questions relatives à l'eau et à l'assainissement. Par ailleurs, trois techniques novatrices d'alimentation en eau et d'assainissement, qui ont été validées à l'échelon local, pourront être transposées à une plus grande échelle par les autorités municipales.

65. L'appui fourni par l'UNICEF a contribué à maintenir le taux de la transmission mère-enfant en dessous de 2 %. Actuellement, environ 40 % des femmes ont accès à des services de dépistage du VIH.

66. Protection et éducation. Cette composante a guidé l'élaboration des programmes scolaires destinés aux élèves autochtones du primaire et du secondaire. L'on a pu, ainsi, renforcer l'instruction dans la langue maternelle, dans la moitié du pays. Par ailleurs, 7 000 écoles (32 % du nombre total des écoles) ont été désignées écoles bilingues interculturelles, régies par la loi dénommée « Initiative 4445 », qui

prône la vie en commun sans violence. D'importantes initiatives visant à multiplier les établissements préscolaires et les écoles maternelles bilingues ont été mises en œuvre dans les zones rurales et autochtones les plus vulnérables. En coordination avec les autorités municipales et autochtones et par le biais d'un renforcement du pouvoir d'action des responsables, le programme a soutenu le développement de ces initiatives à l'échelle nationale.

67. Le taux élevé de scolarisation au primaire (98 %) relevé en 2010, s'explique par une politique de gratuité de l'enseignement public et par le programme de subsides conditionnels. Les défis à relever sont les suivants : maintenir ces taux; rehausser la qualité de l'enseignement, de manière à optimiser les résultats scolaires; et améliorer l'accès à l'éducation, la rétention scolaire, la promotion de l'éducation et la pertinence des enseignements. Le Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES) a servi de fondement au plan stratégique de l'éducation pour la période 2012-2014, qui définit les grandes priorités du secteur, à savoir la participation des communautés, la formation des enseignants et l'accès à des matériaux didactiques adaptés. Une action conjointement menée par l'UNICEF, le Ministère de l'éducation, la Banque interaméricaine de développement, l'United States Agency for International Development et le secteur privé a permis de créer le Programme de lecture, une initiative qui vise à promouvoir la lecture dans toutes les écoles et à fournir des livres à ces établissements.

68. La prise de conscience des questions concernant de près les enfants sans protection et le débat public y relatif ont considérablement progressé. Plusieurs études y ont contribué, notamment l'étude « Jurímetro », qui a permis d'évaluer le niveau d'intégration de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les cadres réglementaires et dans la pratique institutionnelle. L'étude a également rendu compte du mariage des enfants, de la violence dans la famille, de la violence en milieu scolaire et des adoptions. La couverture régulière assurée par les médias a notablement contribué à sensibiliser l'opinion au problème des violations des droits de l'enfant.

69. Les actions menées à l'échelon local ont abouti à la création et à la mise en service de 35 bureaux de protection de l'enfance, dont 30 dans des municipalités et 5 dans des chefs-lieux de département. Au niveau central, la mise en place de groupes techniques interinstitutionnels a fait apparaître la nécessité d'une meilleure coordination du système de protection. La communication directe entre les organismes chargés de la protection de l'enfance a sensiblement progressé.

70. Le programme a contribué à la mise en place de groupes de coordination interinstitutionnels, qui ont aidé à résoudre des problèmes opérationnels en rapport avec la revictimisation des enfants assistés par le système judiciaire. Ces démarches ont conduit à l'adoption de protocoles interinstitutionnels dans le système de protection judiciaire. Au niveau central, un service a été spécialement créé au sein du Bureau du Procureur général pour recueillir les plaintes relatives aux violations des droits des enfants. Ce service intervient à la demande ou lorsque le système de justice pour mineurs ne dispose pas des compétences nécessaires. Le fonctionnement du système s'en est trouvé facilité et les délais de procédure ont été réduits. Par ailleurs, pour les enfants qui ont affaire au système de justice, l'on a élaboré un modèle de traitement prévoyant des caméras en circuit fermé et des salles d'audience accueillantes pour les enfants.

71. Comme autres progrès, il convient de citer l'amélioration de la gestion des audiences et le recours à des juges spécialisés pour les affaires concernant des enfants ou des adolescents. L'UNICEF a contribué à la création de brigades criminelles spéciales chargées d'enquêter sur les délits sexuels perpétrés contre des enfants. L'instauration d'un partenariat stratégique avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala a permis de mettre en relief la nécessité d'enquêter sur les réseaux de la criminalité organisée impliqués dans les adoptions internationales. La Commission a engagé des procédures judiciaires contre ces réseaux.

72. Les droits de l'enfant ont été intégrés à diverses lois et réglementations, telles que : la Loi contre la violence sexuelle, l'exploitation et la traite des personnes; le dispositif d'alerte Alba Kenneth, destiné à apporter des solutions aux disparitions d'enfants; et la Loi sur l'adoption, ainsi que divers protocoles.

73. Épanouissement de l'adolescent. Cette composante du programme a souffert d'un déficit de financement. Toutefois, au cours des trois dernières années, l'on a réalisé des progrès importants qui ont consisté à créer des espaces de dialogue entre les réseaux d'adolescents et les autorités municipales. Une stratégie actuellement mise en œuvre dans 78 municipalités vise à renforcer la capacité des adolescents d'analyser les questions qui les touchent et à faire en sorte que ces questions soient portées à l'attention de ceux qui sont chargés d'assurer l'accès des adolescents, par exemple aux services de base, aux services d'hygiène sexuelle et de santé procréative, à l'éducation intégré et à l'emploi.

74. La mise en place de cadres juridiques conformes aux normes internationales a constitué une priorité pour les organismes des Nations Unies au Guatemala. C'est ainsi que l'UNICEF, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population ont coopéré avec la Commission de la femme du Congrès du Guatemala aux fins de l'élaboration d'un projet de loi visant amender le code civil et, ainsi, à relever l'âge légal du mariage de 14 à 18 ans pour les filles et de 16 à 18 ans pour les garçons. Avec la Commission de la famille et de l'enfant, un projet de loi a été élaboré en vue de prévenir la violence en milieu scolaire. Ces projets de loi devraient être approuvés par le Congrès en 2013.

75. Les autres priorités, pour l'UNICEF, ont trait à la prévention de la grossesse chez les adolescentes et de la violence sexiste. Les activités de renforcement des capacités organisées dans huit municipalités au profit des adolescents ont mis l'accent sur l'institution d'observatoires de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative. Par ailleurs, dans 7 municipalités et 22 communautés, des adolescentes ont été formées pour assumer des fonctions de mentors, qui doivent leur permettre d'intervenir auprès des autres adolescents pour prévenir la violence dans la famille et la violence sexiste en milieu scolaire.

76. Gestion des connaissances. Le rôle de chef de file qu'assume l'UNICEF dans le domaine des droits de l'enfant s'est trouvé renforcé grâce à la production et à la gestion de données factuelles en partenariat avec l'Institut centraméricain d'études fiscales, Prensa Libre et Canal 3. Dans cette perspective, on a suivi les investissements de l'État en faveur des enfants et des adolescents et on a présenté des scénarios d'investissement susceptibles de permettre aux enfants et aux adolescents d'exercer pleinement leurs droits à moyen et à long terme.

77. La préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours figurent parmi les priorités de toutes les composantes du programme. À l'occasion des catastrophes que le pays a connues ces trois dernières années, l'UNICEF, agissant en coordination avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires, a dirigé des groupes de travail sectoriels qui ont contribué à la réalisation d'importantes interventions humanitaires, conformément aux normes nationales et aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. L'UNICEF encouragera le Gouvernement à intégrer ces engagements à ses propres principes directeurs.

78. L'UNICEF a aidé à renforcer des réseaux et des plateformes numériques en vue d'informer, de sensibiliser et de motiver les adolescents afin qu'ils puissent prendre part à l'examen des questions qui les concernent. Un recueil d'informations et de matériaux didactiques a été constitué pour la prévention et la gestion des catastrophes sous l'angle des droits de l'enfant. Il sera exploité sur une plateforme interactive et pourra être facilement consulté à l'échelle de tout le réseau humanitaire.

79. L'UNICEF a aidé à constituer une plateforme de base de données DevInfo, dotée d'indicateurs à jour, aux échelons national, régional, départemental et municipal. Sur une période de trois ans, une quarantaine d'études, d'enquêtes et de publications diverses ont permis de recenser les lacunes dans le domaine des connaissances relatives à la situation des enfants, des adolescents et des femmes au Guatemala.

Ressources utilisées

80. Le programme de coopération du pays pour la période 2010-2014 a débuté avec un plafond initial approuvé de 34,23 millions de dollars, dont 4,23 millions financés par les ressources ordinaires. Les ressources provenaient de fonds thématiques ou de fonds d'affectation spéciale ainsi que de donateurs bilatéraux. Un montant total de 26,6 millions de dollars, comprenant des fonds destinés à des opérations d'urgence, a été dépensé durant les trois premières années. En 2012, un relèvement du plafond des autres ressources portant ce dernier à 35 millions de dollars a été approuvé.

Difficultés rencontrées et facteurs de progrès

81. Le Gouvernement guatémaltèque a démontré son engagement en faveur des enfants les plus défavorisés par le biais de trois pactes : le pacte budgétaire; le programme Faim zéro; et le programme Paix, sécurité et justice. Le Ministère du développement récemment créé a été invité à jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la coordination intersectorielle et du traitement intégré des droits de l'enfant. Toutefois, la réalisation de ces droits exige de l'État qu'il accroisse sensiblement la part du budget national modeste consacrée à ce groupe d'âge, de manière à assurer l'accès d'un plus grand nombre de communautés aux services de base en matière de santé, d'éducation, de justice et de protection sociale. On relèvera, comme autres difficultés importantes, le caractère limité de la capacité d'exécution de l'État, y compris à l'échelon municipal.

Ajustements effectués

82. Le programme de coopération pour la période 2010-2014 conserve les quatre composantes que le Conseil d'administration a approuvées en 2009. Les

modifications résultant de l'examen à mi-parcours témoignent de la volonté d'accorder une importance accrue à la réduction des inégalités en renforçant l'appui au renforcement des capacités dans les municipalités qui rencontrent le plus de difficultés dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'eau et de l'assainissement. On a mis davantage en relief la communication pour le développement, qui devrait permettre notamment de diminuer les retards de croissance, grâce à un changement de comportement des familles, et de renforcer les capacités nationales en matière de réduction des risques de catastrophe.

83. La stratégie par zone géographique préconisait que l'on mette l'accent sur les 130 municipalités classées par l'ancien Gouvernement comme étant les plus pauvres (sur un total de 334 municipalités). L'examen à mi-parcours a conclu que, sur le plan de la démarche, l'UNICEF devait renforcer davantage l'intégration à la fois entre les composantes du programme et entre les zones géographiques. Pour la durée du programme, les zones géographiques privilégiées seront les municipalités définies comme étant prioritaires par le programme Faim zéro et celles qui présentent les taux de violence les plus élevés.

84. À partir d'une analyse des principaux obstacles et goulets d'étranglement auxquels faisait face le programme de santé, des interventions, des stratégies et des indicateurs nouveaux ont été mis en place pour mesurer les changements intervenus dans les connaissances et les pratiques des familles et susceptibles d'aider à réduire la malnutrition chronique, l'accent étant mis sur diverses techniques de conseils s'inscrivant dans une stratégie de communication pour le développement. L'objectif poursuivi consiste à renforcer les connaissances des adolescents en matière de VIH et autres infections sexuellement transmissibles en intégrant ces questions à la composante du programme consacrée à l'épanouissement des adolescents.

85. Dans le programme d'éducation, la mise en œuvre du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES) a permis de réexaminer les facteurs spécifiques qui conditionnent les progrès, tels que la perception qu'ont les parents de l'importance de l'éducation et leur participation à la gestion des établissements scolaires. On relèvera comme autre innovation le suivi accru des enfants qui risquent d'abandonner leurs études.

86. Le programme en faveur des adolescents met désormais davantage en lumière la participation des adolescents au règlement des problèmes qui touchent leur vie et la question de l'accès à l'information. Il définit comme suit les domaines prioritaires : la prévention de la violence sexiste; la prévention des mariages précoces et des grossesses chez les adolescentes; et la prévention du VIH et des autres maladies sexuellement transmissibles.

87. Dans le domaine de la protection de l'enfance, on s'attachera davantage à modifier les comportements des détenteurs d'obligations, tout en accordant la priorité aux opinions des enfants et en les faisant connaître et prendre en compte par les adultes responsables de la protection des enfants. L'UNICEF apportera un soutien technique en vue de créer et de renforcer les services de protection de l'enfance, à la fois au niveau central et dans le reste du pays. Il s'agira, ainsi, d'œuvrer à une augmentation du nombre de municipalités qui disposent de services de protection de l'enfance et de promouvoir la coordination et la spécialisation judiciaires au niveau central et dans 10 départements, de manière à assurer le traitement des affaires renvoyées par les municipalités.

88. Par ailleurs, le programme renforcera, aux échelons national et local, la capacité de recueillir, d'observer, d'analyser et d'évaluer des données désagrégées et des politiques publiques, aux fins d'une réduction des inégalités.

Conclusion

89. Il ressort des examens à mi-parcours dont le présent rapport rend compte que la coopération de l'UNICEF avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes contribue à ce que les politiques et les mesures édictées aux échelons national et local prennent effectivement en compte les droits des enfants et des femmes.

90. Les programmes de coopération mis en œuvre dans la région associent le plaidoyer, qui vise à infléchir le choix des politiques nationales, et les interventions destinées à obtenir des résultats concrets pour les enfants à l'échelon sous-national. La démarche de l'UNICEF vise tout particulièrement les régions et les municipalités et concerne les droits des enfants les plus exclus et les plus défavorisés, dont les enfants des populations autochtones. La poursuite de l'appui aux processus de décentralisation et le renforcement des capacités sous-nationales demeurent donc des composantes essentielles des programmes. Usant de sa capacité de mobilisation pour associer différentes parties prenantes au processus de développement, l'UNICEF contribue, dans une large mesure, à la coordination et à la coopération intersectorielles à tous les niveaux de la prise de décision et entre les partenaires de développement, dont les organismes des Nations Unies.

91. Les trois examens soulignent également l'importance que revêtent les stratégies axées sur des groupes de populations spécifiques. D'autre part, la mise en place du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES) permet de mieux rendre compte des résultats de la mise en œuvre des politiques et des programmes à l'échelon local, voire municipal. Elle permet également de déterminer si les enfants les plus exclus et les plus défavorisés, notamment les enfants des groupes autochtones, tirent profit de ces politiques et de ces programmes.

92. En conclusion, il y a lieu de dire que les programmes et les stratégies ciblés mis en œuvre en Argentine, en Équateur et au Guatemala contribuent à faire progresser la réalisation, en toute équité, des objectifs du Millénaire pour le développement.